



Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 1962

Cabinet du Ministre délégué chargé de la Ville

Paris, le 4 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

François Lamy lance la concertation « Quartiers : engageons le changement! », le 11 octobre à Roubaix

Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, s'est engagée pour que l'ambition présidentielle d'égalité des territoires se concrétise rapidement pour les habitants des quartiers en difficulté. Dans sa feuille de route présentée au Conseil des ministres, le 22 août dernier, le ministre délégué chargé de la ville a décliné les étapes de la réforme de la politique de la ville.

Plusieurs millions de concitoyens habitant les quartiers de la politique de la ville sont confrontés au quotidien à des inégalités persistantes. Dans les zones urbaines sensibles, le taux de chômage est au double de la moyenne nationale ; un habitant sur trois vit sous le seuil de pauvreté ; un habitant sur quatre renonce à des soins pour raisons financières ; les jeunes y sont encore plus qu'ailleurs victimes de discriminations.

Cette situation n'est pas tolérable. Elle engage le Gouvernement au service de l'égalité républicaine et de l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés. Le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement agit quotidiennement en ce sens.

Pour mettre en œuvre les engagements du Président de la République, le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement agit quotidiennement en ce sens. François Lamy, ministre délégué chargé de la ville **ouvre une concertation nationale opérationnelle, « Quartiers : engageons le changement! », qui se déroulera en France pendant trois mois.**

La journée de lancement aura lieu le 11 octobre, à Roubaix et sera conclue par Cécile Duflot.

La concertation sera pilotée par un comité opérationnel réunissant l'ensemble des acteurs directement associés à la politique de la ville : ministères et opérateurs de l'État, élus, associations, acteurs économiques, bailleurs, professionnels et habitants. La concertation sera l'occasion d'examiner la géographie prioritaire, les modalités de la contractualisation entre les acteurs publics pour répondre aux défis des territoires, et réfléchira à la mise en œuvre des politiques publiques dans ces quartiers pour répondre aux besoins des habitants.

Pour élargir, des cahiers d'acteurs sont mis à la disposition de tous de ceux qui souhaitent participer à la réforme de la politique de la ville.

Les conclusions de cette concertation seront tirées par le Premier ministre lors d'un comité interministériel des villes début 2013 et feront l'objet d'un projet de loi.

Dès aujourd'hui et durant toute la durée de la concertation, un site internet dédié est mis à disposition à l'adresse suivante : www.territoires.gouv.fr/concertation-ville

Infographie, animation vidéo, interview vidéo de François Lamy, tous les outils pour comprendre la réforme de la politique de la ville sont sur l'espace web de la concertation. Pour permettre à tous les acteurs de la politique de la ville de participer, des "cahiers d'acteur" sont en libre téléchargement.

Contact presse :

Chloé PROMPT

chloe.prompt@territoires.gouv.fr

06 08 76 41 18

www.territoires.gouv.fr